

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le treize mai
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
07 mai 2025

Nombre de conseillers présents et représentés : 14
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON,
M. Jean-Claude CLEMENT, Mme Jennifer BASILIO, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M.
Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET.

Pouvoirs : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Régine CHEVALLET, M. Sébastien YVES
donne pouvoir à M. Michaël SIMON, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD,
M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER.

Secrétaire de séance : Mme Régine CHEVALLET

N°2025.016 Objet – Délibération portant sur l'autorisation à Madame le Maire à signer et à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la caserne des pompiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°65.24 du 12 novembre 2024 portant sur la signature d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'entreprise JSAssistConseils pour la réhabilitation de la caserne des pompiers et de la Mairie Annexe ;

Vu l'étude de financement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage estimant à 101 000 € H.T. la mission de Maîtrise d'œuvre ;

Considérant que la complexité et l'ampleur du projet nécessitent le recours à un Maître d'œuvre ;

Considérant qu'il convient de procéder à la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre selon un procédure adaptée conformément aux seuils fixés par le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager la procédure de consultation, à lancer un marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la caserne des pompiers, et à signer tous les actes afférents à cette consultation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 13 mai 2025

Le Maire, C. MOINE

